Accessions
159. 821

Shelf No.
XG. 3656.6

Barton Library.

Thomas Pennant Barton.

Boston Public Library.
Received May, 1873.
Not to be taken from the Library.

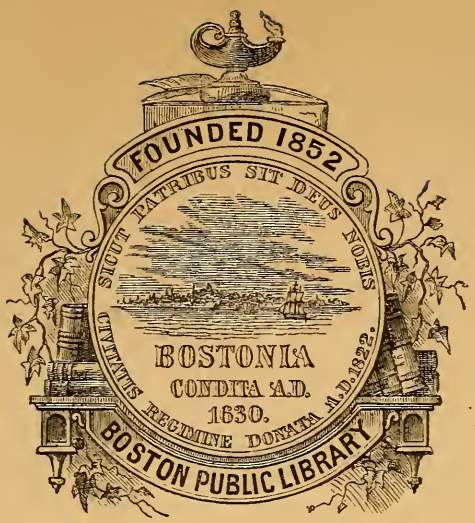

304

PAMPHLETS.

French Revolution

1789.

Boston Library.

XG.3656.6

159.827
May 1873

LE MOINE CITOYEN,

PAR DOM PATRIOTE.

Cui tributum, tributum.

1789.

LE MOINE CITOYEN.

PAR-TOUT on parle de nous: de qui ne parle-t-on pas ? La vertu a des détracteurs, le vice a ſes apologiſtes. Condamnés au célibat, privés du plaiſir de payer à la ſociété un tribut légitime, nous végétons dans un cloître où règnent conſtamment le ſilence & l'ennui; nous ſommes obligés d'interrompre, au milieu des ténèbres, ce repos conſolant, qui ſert de baume au malheureux, & de théâtre à la molleſſe & à l'oiſiveté.... Pourquoi nous faire un crime de nos privations & de nos jouiſſances ? La ſociété nous dit ingrats; le vulgaire nous croit inutiles; le haut Clergé, qui vit de nos biens, nous a ſéparés du Corps Eccléſiaſtique, & nous mépriſe; la Nobleſſe envie nos poſſeſſions & nos droits. Notre état eſt d'inſtitut humain, nous le ſavons ; mais nous l'avons embraſſé ſous l'auſpice des lois; les Papes & les Conciles l'ont approuvé ; les Souverains ont agréé notre ſacrifice; ils y ont conſenti. Quoi ! ſous l'habit religieux nous ceſſerions d'être hommes ? Jouiſſant de la protection de l'Etat, nous ne ſerions plus ſujets ? Oui, nous

oſons le dire, on nous doit une place, & nous la réclamons à titre de juſtice.

Du côté de l'agriculture, qui a rendu plus de ſervices que nous ? Qui en a rendu d'auſſi grands ? Nous avons défriché les bois & les forêts ; nous avons rendu habitables les déſerts & les rochers ; nous avons fertiliſé les vallons & les campagnes ; nous avons créé les villages & les paroiſſes qui avoiſinent nos retraites ; nous avons élevé la plupart des aſiles conſacrés à la religion & à la piété. On dira peut-être : Vous vantez les travaux de vos pères ; où ſont les vôtres ? que faites-vous ? qu'avez-vous fait ? Si le Clergé & la Nobleſſe nous faiſoient ces queſtions, nous ne ſerions pas embarraſſés de répondre. Nous dirions aux uns : Vous avez ſuccédé aux Apôtres. L'Hiſtoire nous dit ce qu'ils firent de grand & de merveilleux pour l'établiſſement de la Foi : l'Egliſe a préconiſé leurs vertus, elle leur a dreſſé des autels. Voyez leur zèle & leur charité ; voyez leur déſintéreſſement & leur ſimplicité. Vous-y reconnoiſſez-vous ? en êtes-vous bien près ? Nous répondrions aux autres : Vos pères ſervirent l'Etat avec diſtinction. Braves dans les combats, généreux & bienfaiſans ſur leurs terres, reſpectueux dans nos Temples, équitables & honnêtes envers tous, bons pères,

bons maris, fidèles à leurs engagemens, & partout pleins de délicateſſe & d'honneur : voilà ce qu'ils étoient, voilà vos modèles. Vous, qui portez leurs noms, qui vous parez de leurs lauriers, & qui vantez leur gloire & leurs exploits, qu'avez-vous fait pour les imiter ? Ils payoient leurs dettes, & vous multipliez les vôtres ; ils accueilloient le malheureux, & vous l'écraſez ; ils reſpectoient les lois & la décence, & vous les bravez. Moins maniérés que vous, ils en étoient plus eſtimables, ils étoient patriotes & citoyens.

Du côté de l'humanité, quels villages, quelles paroiſſes mieux ſecourus que nos voiſins ? Nous ne ſommes pas les tyrans de nos vaſſaux, nous en ſommes les pères. Dans les temps de diſette & de calamité, loin d'ajouter aux fléaux qui les accablent, nous venons à leur ſecours ; nous partageons leurs malheurs, nous les ſoutenons dans la détreſſe ; & ſi nous n'avons pas l'avantage de leur faire oublier leur infortune, nous avons au moins la ſatisfaction d'en alléger le poid.

Du côté des Sciences, l'Europe entière ſait ce qu'on doit aux travaux des Religieux ; elle n'oubliera jamais leur zèle infatigable ; elle admirera toujours leurs lumières & leur conſtance. Que de veilles laborieuſes ! que de recherches

pénibles ! C'eſt au cloître qu'on doit la conſervation des manuſcrits & des monumens qui ont enrichi l'Hiſtoire ; c'eſt au cloître qu'on doit l'édition des Pères & des Conciles, & l'Art de vérifier les dates ; ouvrage ſi utile, ſi méthodique ; ouvrage qu'on pourroit nommer Encyclopédie de l'Hiſtoire.

Qu'on ceſſe d'être injuſte envers nous ; ſi la régularité n'eſt plus la même, nous ne ſommes plus le même nombre. Deux ou trois Religieux peuvent-ils chanter l'office ? Si l'un vaque aux affaires du dehors, il faut que l'autre veille à l'intérieur ; il faut qu'il exerce l'hoſpitalité : par-tout nos maiſons ſont ouvertes. Devant notre état à la généroſité des Grands & à la piété des Fidèles, ce ſont leurs biens que nous diſpenſons. Nous n'invoquons pas ici ceux qui nous ont honorés de leur préſence, leur témoignage ſeroit trop flatteur ; ils nous inſpireroient peut être des ſentimens qu'un Religieux doit ignorer toute ſa vie. Par-tout l'homme eſt homme.

Si nous ne partageons pas les travaux du miniſtère avec les Religieux du ſecond Ordre, nous ſommes liés par nos conſtitutions. Parcourez les premiers ſiècles de l'Egliſe, alors nous étions les Paſteurs des campagnes, nous deſſervions preſque toutes les paroiſſes. Quels

progrès auroit faits l'Evangile ſans le zèle & l'exemple de nos pères, qui portoient par-tout la piété & la ferveur ? Il en coûtoit peu aux Fidèles de pratiquer le jeûne & l'abſtinence, quand ils avoient pour Apôtres des hommes qui ſavoient ſe refuſer tout ; ils croyoient ſans peine, quand les œuvres répondoient à la foi ; ils ne regardoient plus la terre comme une demeure permanente, quand ils voyoient des hommes qui la mépriſoient, & qui comptoient pour rien l'or & les richeſſes.

Tout a changé ; la diſcipline s'eſt relâchée, les mœurs ſe ſont corrompues ; & ce malheur n'eſt pas tombé ſur nous ſeuls, le mal a gagné tous les états. Nous étions raſés (quelques-uns le ſont encore), nous ſommes friſés & poudrés ; nous portions de la ſerge, nous uſons de la toile ; nos étoffes étoient groſſières, elles ſont plus fines & plus légères ; nous couchions ſur des paillaſſes & des grabats, nous avons rendu nos lits ſupportables ; au lieu de ſandales, nous avons des ſouliers ; des boucles, au lieu de cordon. . . . Ce changement eſt-il mal en ſoi ? le commerce en ſouffre-t-il ? Notre maxime fut toujours de bien payer. Voyez des croſſes d'or & d'argent dans la main des Evêques, les Apôtres & les premiers Paſteurs

n'avoient qu'un bâton ; ils alloient à pied, & nos Prélats vont dans des chars dorés.

Sans doute nous nous sommes fait des besoins : qui ne s'en est pas fait ? Si nos tables ne ressemblent en rien à celles de *Saint-Benoît* & de *Saint-Bernard*, voyez celle des Evêques, est-elle aussi frugale que celle des Apôtres ? Ce changement est un malheur pour nous, sur-tout depuis l'établissement des commendes, qui nous enlèvent les deux tiers de nos revenus. Si nos Abbés étoient réguliers, nos cloîtres seroient mieux peuplés ; on verroit plus de régularité. Le nombre contient les individus ; on s'écarte rarement quand l'exemple est grand.

Cependant si nos revenus sont diminués, nous ne sommes pas moins citoyens, nous ne sommes pas moins sujets de l'Etat ; comme tels, nous devons contribuer à l'impôt général. Nos biens ne sont point exempts. Ils devoient avant de passer dans nos mains, ils doivent encore. Combien n'aurions-nous pas à rougir d'une exception dont l'idée seule déshonore ! Nous verrions le pauvre payer souvent plus qu'il doit & plus qu'il peut, & nous nous refuserions à un tribut légitime ! Loin de nous une prétention aussi honteuse, aussi dés-

honorante. Où ſons nos privilèges ? où ſont nos exemptions ? & ſi nous en avons, de qui les tenons-nous ? Quand notre Monarque s'exécute lui-même, quand ſon auguſte compagne ſe ſoumet à des privations, devons-nous rougir de ſuivre leur exemple ? Nous ſommes Religieux, c'eſt-à-dire, ſous la règle ; mais nous ſommes toujours ſujets, & par conſéquent tenus de contribuer aux charges de l'Etat.

Les ſecours que nous donnons annuellement ne ſont pas connus. Le haut Clergé, qui nous impoſe, & qui ſait s'oublier, offre, ſous le nom de *don gratuit* (1), les reſſources qu'il tire

(1) Ce ſubſtantif n'avoit pas beſoin d'adjectif. Il rempliſſoit parfaitement l'idée du Clergé. Comment, Meſſieurs les Prélats, vos biens ne doivent rien ; vous ne devez rien payer au Roi & à l'Etat ? Sur quoi fondez-vous votre prétention ? Rappelez-vous que J. C. dit à ſes Apôtres : Rendez à Céſar ce qui eſt à Céſar ; payez le tribut à qui il eſt dû, *cui tributum, tributum.* Si dans les temps d'ignorance les Papes ont annoncé que vos biens étoient ſacrès ; ſi vous avez travaillé à nous le perſuader, penſez que ce n'eſt point un titre. On ne preſcrit jamais contre ſon Roi, contre l'Etat. Vous êtes ſujets, vous devez & vous payerez ; il eſt temps de commencer. M. *Don Gratuit* eſt à l'agonie ; François, prions Dieu pour lui : *Requieſcat in pace. Amen.*

du cloître, des Abbés, & des Curés répandus dans les campagnes (1); nous le diſpenſerions volontiers de cet office, nous avons pour le moins autant de généroſité : il en coûte ſi peu de donner quand on ne met rien du ſien ! car, ſoit dit en paſſant, Meſſieurs les Evêques font ſi bien leur compte qu'ils ne payent rien. Ne les blâmons pas; leur conduite eſt conſéquente, c'eſt une preuve de leur foi : ils ont toujours cru que leurs biens étoient ſacrés, qu'on ne pouvoit y toucher ni les impoſer; eſt-il poſſible qu'une foi auſſi ferme, auſſi bien ſoutenue n'ait pas influé ſur les mœurs?

Pour nous, qui n'avons pas l'honneur d'être *épiſcopiſés*, & qui avons donné les meilleures éditions de la Bible, des ouvrages des Pères & des Conciles, nous penſons le contraire, & tout nous autoriſe; auſſi pour preuve de notre

(1) Les Curés des campagnes ne devroient rien payer. On ne leur donne pas le néceſſaire, on les impoſe. Quels ſecours peuvent-ils porter dans le ſein du pauvre? La Chambre Syndicale établie dans chaque Diocèſe ne s'oublie pas. Les aſſiſtans ont annuellement 4 ou 500 livres chacun, & l'on prétend qu'ils partagent l'excédent de l'impoſition. Ils ont toujours ſoin d'impoſer plus que moins.

opinion, nous ſommes prêts à donner au Roi & à l'Etat des marques éclatantes de notre amour, de notre zèle, & de notre attachement. Puiſſe notre exemple faire chanceler la foi des Prélats, & confirmer celle des Fidèles!

On dit dans le monde : Si Saint-Benoît & Saint-Bernard reparoiſſoient ſur la terre, ils ne diſtingueroient pas leurs enfans, ils ne les reconnoîtroient pas à leur tunique. Si Jéſus-Chriſt deſcendoit des cieux, connoîtroit-il mieux ſes Apôtres? Si nous nous ſommes éloignés de notre règle, ſont-ils plus près de l'ancienne diſcipline & de l'eſprit des canons? Autrefois chaque Evêque étoit à la tête de ſon troupeau, il le conſoloit par ſa préſence, il l'édifioit par ſes vertus; ſa charité brilloit ſous le chaume ruſtique; il protégeoit la veuve & l'orphelin; il ſoulageoit le pauvre & l'indigent. Aujourd'hui les peuples des campagnes ne connoiſſent plus les premiers Paſteurs; ils ne ſavent leurs noms que par des diſpenſes qui devroient être gratuites, & qui hauſſent & baiſſent au gré du diocéſain. Paris eſt devenu la ville épiſcopale du Clergé de France. On ne voit de tous côtés que des Evêques. Il ſemble que leur ſollicitude paſtorale doit ſe porter excluſivement ſur cette capitale; il ſemble que

cette ville eſt ſeule digne de leur onction. Car enfin que font-ils dans cette cité immenſe où la vertu a perdu ſon crédit, où le vice triomphe & ſe multiplie ? Que font-ils ? Ils font des dettes ; ils perdent leur conſidération. En voyant la plupart des villes épiſcopales, on pourroit dire ce que diſoit autrefois Jérémie : *Quomodo ſedet ſola civitas plena populo ? Facta eſt quaſi vidua....* (Jérem. chap. 1.) Si chaque Evêque réſidoit dans ſon diocèſe, il feroit revivre la piété ; ſes revenus ſe reporteroient ſur les campagnes ; le peuple ſeroit ſoulagé. Témoin du reſpect & de la vénération des Fideles, il jouiroit de l'eſpece de culte qu'ils rendent aux Evêques. Ces Meſſieurs défendent aux Curés de s'abſenter ſans leur permiſſion ; ils exigent qu'ils mettent des Deſſervans. Cette défenſe eſt ſage, elle tient à l'ordre ; mais qui peut remplacer un Evêque ? Il en eſt peut-être qui n'ont paru qu'une fois dans leur diocèſe. Pardon, Meſſieurs, nous ne ſommes pas Prédicateurs, mais la vérité ſe place dans la bouche des enfans. Reprenons.

Les droits du Souverain ſont impreſcriptibles. Nous étions ſujets avant d'être ſous la règle, nous le ſommes encore ; & tandis que la Nation ſe prépare à remédier aux maux de

l'Etat, propoſons ſans crainte les reſſources qu'elle peut trouver dans le Cloître & dans l'Egliſe.

Le Roi récompenſe ſes ſujets en raiſon de leurs ſervices ; ces récompenſes ſont ou honorifiques ou onéreuſes à l'Etat. Pour contribuer à celles-ci, nous offrons de prendre un oblat dans chacune de nos Maiſons ; il ſera nourri, logé, & entretenu avec l'honnêteté & la décence convenables : ſi l'Etat préfère une penſion, il la réglera ſur nos revenus. Nos Abbés Réguliers, tels *Cîteaux*, *Clervaux*, *Morimond*, *S. Waaſt*, &c., en prendront deux, trois, quatre. Combien d'Officiers préféreroient nos retraites aux Invalides ! Combien d'autres revivroient au ſein de leurs familles, s'ils avoient par eux-mêmes de quoi ſe ſoutenir !

Ces ſecours ne ſont pas ſuffiſans, nous le ſavons ; auſſi nous n'entendons pas nous diſpenſer des contributions annuelles que nous devons ſupporter. Il eſt une reſſource plus grande encore : Hugues Capet poſſédoit pluſieurs abbayes ; quelle raiſon empêcheroit d'en donner aux Princes, aux Gouverneurs des provinces ? Si l'obligation de réciter le Bréviaire paroiſſoit trop génante, ils feroient comme les autres ; ſi ce moyen offroit de plus grands

inconvéniens, une retenue ſur les revenus n'en laiſſe aucun ; les bénéfices ne ſeront pas moins courus. Le Miniſtre de la feuille met des penſions ſur les bénéfices qui ſont à la nomination du Roi; il ſait qu'il vaut mieux que pluſieurs Eccléſiaſtiques vivent, que ſi un ſeul mouroit d'indigeſtion : d'après cette conduite, pleine de juſtice & de ſageſſe, on peut, pour le bien de l'Etat, faire uſage du moyen que nous propoſons.

Il y a en France dix-huit Archevêchés, cent quatorze Evêchés, & plus de dix-ſept cent vingt-deux Abbayes, ſans y compter le Clergé de Corſe : que le Roi ordonne de faire un rôle ſur lequel tous ces bénéfices ſeront impoſés en raiſon de leurs revenus ; cette impoſition tiendra lieu de décimes, & l'on bannira pour toujours ce qu'on a oſé nommer *don gratuit*. Le haut Clergé, qui doit l'exemple, & qui aime à le donner, applaudira au moyen que nous propoſons ; s'il ſe trouve mortifié, ce ſera de ne l'avoir pas propoſé le premier. La levée des impôts ſe fera ſans frais. Plus de Receveurs des décimes dans les provinces ni à Paris ; chaque Titulaire verſera tous les ſix mois ſa contribution au Tréſor Roval, où les quittances ſeront délivrées *gratis*.

On ne peut pas donner un état du produit de cette impoſition; on ne connoît pas le revenu des bénéfices royaux; on peut s'en faire une idée en les taxant de la manière qui ſuit :

Revenus.	*Retenues.*
Archevêché de N. vaut . . . . 130,000 l.	30,000 l.
Archevêché de N. vaut 100,000	20,000
Archevêché de N. vaut 80,000	15,000
Evêché de N. vaut 130,000	30,000
Evêché de N. vaut 100,000	20,000
Evêché de N. vaut 60,000	12,000
Evêché de N. vaut 40,000	8,000
Et ainſi des autres.	
L'Abbaye de Saint-Gervais vaut 300,000	60,000
L'abbaye de Saint-Waaſt 80,000	20,000
Cîteaux 70,000	10,000
Clervaux 80,000	20,000
Cluny 100,000	20,000

Et ainſi des autres à proportion; il en ſera de même des Prieurés (1).

(1) Si cette taxe paroiſſoit trop forte, que les Evêques ſe ſoumettent à la loi qu'ils ont faite; qu'ils payent les trois dixiemes; une retenue de 360 liv. ſur 1200 liv. n'eſt pas plus juſte que celle de 30,000 liv. ſur un bénéfice de 100,000 liv.

Il ſeroit pourtant à déſirer qu'on augmentât les revenus des Curés de campagne, ou qu'on les exemptât des décimes. Quel bien peuvent-ils faire avec 700 livres de revenu? Dans le cas d'augmentation, il ſeroit néceſſaire d'abolir toute eſpèce de caſuel; cet uſage a introduit mille abus : alors il faudroit des lois rigoureuſes.

Il paroîtroit auſſi raiſonnable de rappeler l'eſprit des anciens canons & les décrets des Papes. Urbain VI défendit, ſous peine d'excommunication, de poſſéder plus d'un bénéfice. Point d'Archevêchés ni d'Evêchés qui ne ſoient plus que ſuffiſans, ſi vous en exceptez *Béthléem*. Peu d'Abbayes qui ne ſuffiſent également à un Eccléſiaſtique honnête & décent. Plus ces Meſſieurs ſont riches, moins ils ſont à leur place; alors le Roi récompenſeroit plus de ſujets; Sa Majeſté répandroit plus de graces, elle feroit plus d'heureux. Pourquoi donner à un ſeul un pain néceſſaire à tant d'autres?

Il ſeroit auſſi à déſirer que ces bénéfices ne fuſſent pas réſervés à la Nobleſſe (1); préférez-

(1) Il ſemble que le haut Clergé ſe croiroit déshonoré ſi le Roi nommoit un Roturier à un Evêché. Sans doute Dieu ne ſeroit pas ſi bien loué; le Ciel n'écou-

la à mérite égal, & qu'il en passe quelqu'un dans le Tiers-Etat ; sur-tout point de bénéfices aux jeunes gens qui ne sont ni Prêtres ni engagés dans les Ordres. On dit : C'est pour soutenir leurs frères au service. Dieu ! quel appui quel soutien ! Ne nous y trompons pas. Il est une science que le plus jeune tonsuré n'ignore pas ; il sait que les revenus de l'Eglise ne sont pas faits pour soutenir des Militaires payés par le Roi, & qui, dans l'occasion, tuent leurs semblables (*l'Eglise abhorre le sang*) ; aussi les Officiers n'en meurent jamais d'indigestion.

Si quelqu'un se croit offensé de ce petit écrit, il n'aime point la vérité, il n'est pas citoyen. Nous n'avons pas rougi de la dire, en parlant de nous ; l'amour du bien doit l'emporter sur tout. Voici le temps favorable, *& tempus acceptabile ;* voici les jours de salut, *salutis ecce*

---

teroit pas ses prieres. Qu'étoient les Apôtres ? qu'étoient les *Bossuet*, les *Fléchier*, les *Massillon* ? La dignité & la décence se trouvent dans le Tiers-Etat comme dans la Noblesse ; c'est le Corps le plus utile ; c'est le Corps où il y a plus de connoissances & de lumieres, peut-être plus de vertus. Dieu ne fait acception de personne : remplir les devoirs de son état, c'est lui plaire & le servir.

nunc dies. Nos parens, nos amis, tous les François vont donner des preuves éclatantes de leur zèle & de leur patriotiſme, ſignalons-nous avec eux; rendons-nous dignes de la protection de notre auguſte Monarque, & méritons l'eſtime & la conſidération de l'Etat. Pour les frais d'une guerre injuſte, on impoſa autrefois les trois Ordres; ſervons une cauſe plus belle; notre mère eſt malade, procurons-lui les remèdes néceſſaires, & payons le Médecin.

P. S. Il ſeroit de la décence & du devoir des Evêques de défendre, chacun dans ſon diocèſe, de porter l'habit eccléſiaſtique, à moins qu'on ne fût Prêtre ou engagé dans les ordres ſacrés. Cet habit ouvre la porte à bien des perſonnes, ſur-tout à Paris. On s'en ſert ſouvent pour arriver aux plus grands déſordres, aux plus grands crimes; & l'on prête à un corps reſpectable, les excès & les horreurs dont ſe ſont couverts des hommes revêtus.

PRIÈRE.

Etre éternel, Dieu puiſſant! Etre toujours admirable & toujours incompréhenſible! Père

de l'Univers, arbitre des humains ! tous les hommes ſont tes enfans ; veille ſur ta famille, veille ſur notre Monarque, veille ſur ſon auguſte compagne, veille ſur les François, porte dans leurs cœurs l'union & la paix, écarte ces ſangſues qui les épuiſent, détruis ces prétentions qui déshonorent ; que les Miniſtres de ta loi donnent l'exemple ; qu'ils viennent généreuſement au ſecours de leur mère ; que leurs offrandes répondent à leur dignité : alors l'humanité reprendra ſes droits, la juſtice régnera parmi nous, nos forces réunies feront le bonheur de la ſociété, & nous ſerons redoutables à nos voiſins. Ainſi ſoit-il.